Réf. Farde e-Assemblées : 2598443

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Asbl Anneessens 25.- Subside : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'asbl Anneessens 25 demande un subside de 15.000,00 EUR pour les frais relatifs au coaching parental, organisé par l'asbl, durant l'année 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 15.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Anneessens 25.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :